

# RECORD DE L'ESTUAIRE

**Samedi 25 Juin 2022**

**10 ème Édition**

## INSTRUCTIONS DE COURSE

### Organisation

Le Club de Voile **Aveol**, dont le siège social est situé : Mairie de Saint-Brevin-les-Pins, Place de l'Hôtel de Ville 44250 Saint-Brevin-les-Pins, organise le 25 juin 2022 le 10 ème Record de l'Estuaire.

Cette manifestation se déroule à partir de la base nautique du Pointeau à Saint-Brevin-les-Pins.

### Format de l'épreuve

Le Record de l'Estuaire est une course contre la montre qui vise à effectuer le meilleur temps sur une distance d'environ 5 milles.

Une tentative suffit pour valider l'épreuve. La modification de la composition de l'équipage pour chaque tentative est autorisée.

### Admissibilité

Sont admis à participer les catamarans de sport et dériveurs légers inférieurs à 21 pieds et figurants dans la table des ratings. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un bateau qu'ils jugeraient non apte à effectuer le Record de l'Estuaire.

*La signature du formulaire d'inscription implique l'acceptation de se soumettre aux règles de courses à la voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.*

### Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 31 mai 2022 minuit.

Les bateaux et équipages préinscrits doivent confirmer leurs inscriptions le jour de l'épreuve.

En s'inscrivant à cette épreuve chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient et sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer la course.

Il admet en outre se soumettre aux règles citées dans ce document.

Le formulaire d'inscription est disponible sur demande auprès de **Aveol** à l'adresse [contact@aveol.org](mailto:contact@aveol.org) ou par téléphone au 06.07.11.66.86. L'inscription est également possible sur [www.aveol.org](http://www.aveol.org)

Chaque formulaire d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de **Aveol** est à faire parvenir par courrier à l'adresse suivante : **Aveol**, 4 allée de la Fresnaie 44240 La Chapelle-sur-Erdre.

La composition des équipages pouvant être variables la participation est individuelle. Une fiche d'inscription est à remplir par personne.

### Frais d'inscription

Participation aux runs entre 15:00 h et 19:00 h

- 12 € par personne
- 6 € pour les moins de 14 ans

Participation au repas des équipages en soirée

- 17 € par personne
- 10 € pour les moins de 14 ans

Les accompagnateurs sont invités à la soirée des équipages moyennant une participation de 17 € par personne et de 10 € pour les moins de 14 ans.

Le nombre de participants devra être renseigné sur la fiche d'inscription.

## Programme prévisionnel

Programme modifiable en fonction des conditions météorologiques et autres événements mettant en cause la sécurité des concurrents et le bon déroulement de l'épreuve.

Avant le départ et pour chaque participant, briefing et vérification du matériel de sécurité.

- |                     |   |
|---------------------|---|
| A partir de 12:00 h | Accueil et confirmation des inscriptions.   |
| A partir de 13:30 h | Contrôle sécurité des bateaux.  |
| • 14:30 h           | Briefing.   |
| • 15:00 h           | Ouverture de la ligne du 10 ème Record de l'Estuaire AVEOL.   |
| • 15:30 h           | Départ groupé pour le run n°1. Suivi de runs libres et chronométrés pour chaque équipage.                       |
| • 18:30 h           | Fermeture de la ligne catamarans et dériveurs.  |
| • 20:00 h           | Proclamation des résultats 2022 et remise du trophée aux Vainqueurs par les vainqueurs de l'édition précédente. |
| • 20:45 h           | Apéritif puis soirée des équipages.   |

## Parcours

Le parcours est décrit sur la carte ci-dessous.

Le chronométrage est effectué sur un aller/retour entre la ligne **D/A** et la bouée Aveol située au sud au niveau de la plage de l'Hermitage ②.

Sur la route, au niveau de la plage des Rochelets, se trouve une bouée ① cette bouée doit être laissée à tribord.

Ensuite, continuer vers le sud/ouest en direction de la bouée ②. Le sens de passage de la bouée ② (marque de mi-parcours) sera déterminé suivant l'orientation du vent. Le virement de bord sera préféré à l'empannage.

Le parcours retour vers **D/A** est direct.

**ATTENTION** : La zone est entourée de bancs de sable. Il convient à chaque bateau de s'assurer qu'il dispose d'assez de hauteur d'eau tout au long du parcours.

## Zone de départ et d'arrivée

Les bateaux sont mis à l'eau sur la grande plage située à gauche de la cale de mise à l'eau.

Les lignes de départ et d'arrivée **D/A** ne font qu'une. Cette ligne correspond au prolongement entre le poste de pointage et la bouée rouge du chenal.

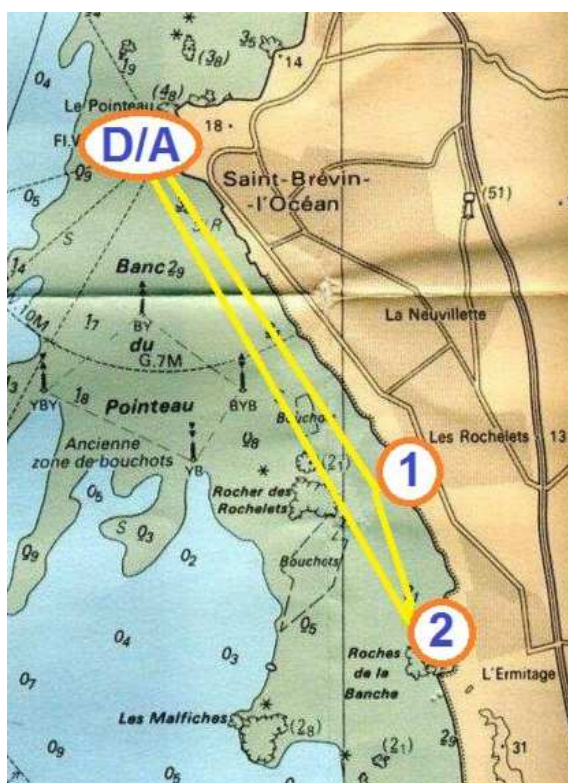
## Parcours et règles spécifiques liées au plan d'eau

Merci de respecter les consignes données sur zone par le bateau sécurité de **Aveol**, l'organisateur.

Zone de navigation : Présence de hauts fonds au niveau de la plage des Rochelets : la hauteur d'eau peut être faible.

**Il est impératif de respecter la ligne des 300 mètres.**

## Parcours 2022



## Émargement

A l'occasion de chaque run l'équipage devra inscrire son bateau avec la composition de l'équipage sur une feuille prévue à cet effet au poste de chronométrage.

Ceci avant de prendre le départ et après l'arrivée. Un défaut d'émarginement entraîne l'annulation du run.

## Poste de chronométrage

Un poste de chronométrage est installé en haut de la cale de mise à l'eau.

## Classement

Pour les catégories catamarans et dériveurs un classement en temps compensé, selon le rating de chaque bateau, est effectué pour chaque équipage avec prise en compte du meilleur temps.

Le **Trophée Aveol** est attribué à l'équipage vainqueur du Record de l'Estuaire qui en assure la garde pour une période de 1 an. Il veille pendant cette période à la conservation en bon état du trophée remis et le restitue à **Aveol** avant la fin du mois de mai de l'année suivante. Le nom des membres de l'équipage ayant remporté le trophée est apposé chaque année sur le trophée.

## Protestations

Les réclamations doivent être signalées au directeur de la manifestation après le run concerné.

Les bateaux objets d'une intention de réclamation seront avertis lors de leurs émarginements de retour au poste de chronométrage.

Le comité de course pourra traiter la réclamation à tout moment lorsque les équipages concernés seront ensemble à terre.

Rappel : cet événement se veut avant tout convivial et ouvert à tout public, public plus ou moins expérimenté.

## Pénalités applicables

En cas d'infraction à une règle, la pénalité se doit d'être réparée en effectuant une rotation d'un tour complet comportant un virement de bord et un empannage.

### Marée du samedi 25 juin 2022 – Saint-Nazaire

Matin			Après-midi		
Pleine mer	Coefficient	Basse mer	Pleine mer	Coefficient	Basse mer
<b>02:58 h</b> 4.85 m	<b>55</b>	<b>9:21 h</b> 2.00 m	<b>15:26 h</b> 4.90 m	<b>56</b>	<b>21:50 h</b> 1.90 m

## Règles applicables

Cet événement est régi par :

- Les règles de course à la voile.
- Les règles des classes concernées
- Les présentes instructions et avis de course
- Le règlement du plan d'eau sur lequel nous évoluons qui est un site protégé Natura 2000.

Les règles de respect de l'environnement s'imposent. Les équipages ne doivent jeter aucun débris sur la plage ou dans l'eau. Situés à côté du barnum **Aveol**, des conteneurs pour déchets ménagers, déchets recyclables et verre sont prévus et identifiés à cet effet.

## Annulation/sécurité

En cas d'avis de grand frais en cours (BMS sur zone), ou pour toutes autres raisons, le Directeur de course peut décider de reporter l'heure de départ du Record de l'Estuaire ou d'annuler l'édition 2022.

## Prescriptions de sécurité

- 1 combinaison isothermique par personne
- Port de brassière homologuée ou certifiée CE obligatoire et à la bonne taille.
- Bout de ressallage à poste de Ø 10 mm (multicoques).
- Bout de remorquage à poste de 2 fois la longueur du bateau.
- Écoper ou autres moyens pour les dériveurs non-auto-videurs.
- Couteau, pagaie, feux à main fortement conseillés.
- VHF chargée conseillée ou téléphone portable dans une poche étanche.

Important : Les longueurs et diamètres exigés constituent des dimensions minimales, des contrôles seront effectués. Aucune dérogation aux équipements obligatoires ne sera acceptée.

En s'inscrivant à cette épreuve, le participant confirme automatiquement :

- Qu'il a le sens marin et qu'il a bien conscience que la pratique de la voile peut comporter des risques.
- Que les bateaux de sécurité ne sont qu'une assistance et qu'ils ne peuvent pas prévenir les accidents.
- Que son bateau et sa participation à l'épreuve sont sous sa seule responsabilité.
- Que ses conditions d'assurance ainsi que l'état de son embarcation sont compatibles avec cette épreuve.
- Qu'il s'engage à fournir tout ce qui est demandé pour sa sécurité et qui n'est pas fourni par l'organisation.

Les concurrents participent et prennent la mer entièrement à leurs propres risques. **Aveol** n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, ou après la régata.

Il est demandé aux participants d'appliquer rigoureusement les consignes données par les embarcations de sécurité.

## Signaux

**Départ groupé** : 5 minutes puis 1 minute avant le départ un signal sonore sera émis.

Pour le départ, un long signal sonore sera émis et une flamme verte sera envoyée sur un mât situé au poste de chronométrage. Cela signifie le départ du run groupé.

**Sécurité** : Un long signal sonore sera émis et une flamme orange sera envoyée sur un mât situé au poste de chronométrage ainsi que sur le bateau sécurité. Cela signifie la neutralisation de la course.

Les bateaux sur la route retour pourront être autorisés à finir leurs runs.

## Identification, Publicité

Les bateaux devront fixer entre la dernière et l'avant dernière latte de la grand-voile le drapeau numéroté fourni par **Aveol**.

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par **Aveol**.

## Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En s'inscrivant à cette épreuve, le participant autorise automatiquement **Aveol** et les sponsors à utiliser et montrer son image à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels ou sur Internet et autres reproductions de lui-même réalisées pendant la période de la compétition.

## Annexe

Bulletin d'inscription

## Composition de l'organisation

- Bruno FONTAINE : Directeur de course et de la manifestation
- Olivier LEGEAY : Responsable organisation et sécurité

## Informations

Informations complémentaires disponibles auprès du Club de voile **Aveol** : [contact@aveol.org](mailto:contact@aveol.org) ou par téléphone au 06.07.11.66.86

Nous remercions nos partenaires et les membres de AVEOL pour leurs participations dans cette édition 2022.



Siège social : **AVEOL**

Mairie de Saint-Brevin  
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS  
Tél 06.07.11.66.86 – E-mail : [contact@aveol.org](mailto:contact@aveol.org) – [www.aveol.org](http://www.aveol.org)

Correspondance : **AVEOL**

4 allée de la Fresnaie  
44240 La Chapelle-sur-Erdre